

Syndicat Mixte de l'Ouest Lyonnais
25, chemin du stade
69670 VAUGNERAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°15/2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le vingt-cinq mars à 18h00

Le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Morgan GRIFFOND, président du Syndicat.

Date de convocation : 13 mars 2025

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 13

Votants : 13

Présents : *BIAGGI Olivier, BROUILLET Isabelle, CHIRAT Florent, COMBET Damien, COSTE Marc, GRIFFOND Morgan, GOUGNE Yves, JAUNEAU Jean-Claude, MALOSSE Daniel, MOLLARD Yvan, NELIAS Agnès (suppléante de BERGER Marie-Agnès), THIMONIER Jean-Marc, ZANNETTACCI Pierre-Jean ;*

Secrétaire de séance : Jean-Marc THIMONIER

OBJET :

Agriculture

-

Convention de partenariat à conclure avec l'ADDEAR relative l'opération « de ferme en ferme »

VU l'arrêté préfectoral n°69-2018-09-13-003 du 13 septembre 2018 relatif aux statuts et compétences du syndicat mixte de l'Ouest Lyonnais ;

VU la délibération du comité syndical de Syndicat de l'Ouest Lyonnais approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Le Président expose ce qui suit :

Afin de soutenir l'ADDEAR dans l'organisation de l'opération « Loire et Rhône de ferme en ferme » les 26 et 27 Avril 2025 qui vise à assurer la promotion de l'agriculture durable, des agriculteurs et de leurs savoir-faire, le SOL souhaite verser une subvention de 2 000 €.

La subvention s'appliquera sur les dépenses liées à la préparation et l'organisation de cet évènement, en intégrant les dépenses d'animation et de communication.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE la convention de partenariat à conclure avec l'ADDEAR du Rhône relative à l'opération « de ferme en ferme », telle qu'annexée à la présente délibération ;

AUTORISE le président à la signer ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme.

Le Président

Morgan GRIFFOND

